

LE TEMPS

démission Mardi 10 janvier 2012

«Je n'ai pas de preuve irréfutable»

Par Willy Boder Berne

Philipp Hildebrand démissionne pour ne pas paralyser la BNS. Un échange de courriels ne lève pas toute ambiguïté sur la transaction du 15 août. L'ex-président affirme ne jamais avoir menti

«Je me suis battu comme un lion durant trois semaines, mais je suis arrivé à la conclusion que la preuve irréfutable de mon ignorance, avant sa réalisation, de la transaction en devises de mon épouse ne pouvait pas être apportée. C'est ma parole contre celle de quelqu'un d'autre. Or, la persistance du moindre soupçon crée une situation, inacceptable, de faiblesse de la Banque nationale suisse (BNS).»

Hier, à 15h17 à Berne, Philipp Hildebrand a annoncé et donné les raisons de sa démission. Il est apparu seul, derrière un petit panneau à son nom, bricolé à la dernière minute, en salle de presse en face du Palais fédéral. Jeudi dernier, au siège zurichois de la BNS, le président de la direction, tout aussi sûr de lui mais avec un peu moins d'émotion dans la voix, avait pourtant formellement déclaré qu'il n'envisageait pas de quitter ses fonctions, tant qu'il avait la confiance du Conseil fédéral et du conseil de banque. Et cette confiance lui a été réitérée ces derniers jours.

Que s'est-il donc passé en trois jours et demi? La publication des courriels échangés entre le conseiller en placements de la Banque Sarasin, Felix Scheuber, et le couple Hildebrand, de même que les notes du conseiller montrent qu'il y a eu, pour le moins, incompréhension entre le trio.

Felix Scheuber raconte s'être rendu à la galerie de Kashya Hildebrand le 15 août 2011. Philipp Hildebrand venait de passer deux ordres précis concernant l'achat de titres pour sa fille, et aurait laissé le soin à son épouse de régler les détails de l'augmentation de la position en dollars dans la fortune familiale. Rappelons que 504 000 dollars ont été achetés deux jours avant que la BNS annonce une forte augmentation des liquidités en francs suisses sur le marché monétaire. La version de Philipp Hildebrand diffère. Dans un courriel daté du 16 août adressé à Felix Scheuber, il dit «n'avoir jamais discuté, la veille, d'un quelconque achat de dollars». Il n'annule pas l'opération, ce qu'il a dit regretter jeudi dernier, mais avise son épouse, comme le conseiller, qu'à l'avenir toute transaction sur ce compte devra être soumise à son autorisation formelle.

Le président démissionnaire de la BNS affirme, la main sur le cœur, n'avoir «jamais menti», sans toutefois pouvoir en apporter la preuve irréfutable. Qui a tort, et qui a raison? «J'ai la certitude que Philipp Hildebrand dit la vérité», affirme Jean Studer, vice-président du Conseil de la BNS. Cela veut-il dire que Felix Scheuber ment? «Connaître une transaction est une chose. Ignorer qu'elle a pu être réalisée en est une autre», répond Jean Studer, persuadé de l'entière probité de Philipp Hildebrand. Légalement, aucune faute n'a été commise. La transaction en dollars ne tombe pas sous le coup du délit d'initié, qui ne s'étend pas au commerce de devises. Elle ne contrevient pas non plus au règlement interne de la BNS qui prescrit simplement un gel de six mois des positions prises en devises ou en titres.

«Ma décision facilitera la conservation du bien le plus précieux de la Banque nationale suisse, à savoir sa crédibilité», explique Philipp Hildebrand. L'échange de correspondance bancaire montre que le

couple Hildebrand a une gestion active directe de sa fortune. Des discussions précises ont par exemple été menées pour acheter des parts de fonds de placement, notamment dans le secteur des assurances.

Cela n'est certes pas interdit par le règlement interne de la BNS, mais la pratique diffère de celle des autres membres de la direction de la BNS. «Je n'effectue pas d'opérations de ce type», note Thomas Jordan. Quant à Jean-Pierre Danthine, il dit avoir choisi «une gestion ultrapassive» de sa fortune personnelle. «C'est géré par mandat extérieur et je ne donne aucun ordre. Si je veux connaître mes investissements, je dois le demander expressément à ma banque.»

Philipp Hildebrand estime qu'aucun volet fiscal n'a contribué à sa décision de démission. Citoyenne américaine, Kashya Hildebrand doit déclarer au fisc américain les comptes qu'elle utilise. L'a-t-elle fait pour celui de son mari dont elle a la procuration? «Mon épouse règle ses affaires fiscales comme elle doit les régler», affirme Philipp Hildebrand. Dans une déclaration écrite, son épouse dit «n'avoir pas réalisé que «son» achat en dollars entraînerait un conflit d'intérêts».

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA